

Compte rendu de la séance du 03 octobre 2016

Présents : 6

Votants : 6

Présents : Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Brigitte BOURSIN, Jocelyne LECTEZ, Fernand DEMERVAL

Excusés : Francis BEAUVARLET

Absents : Mrs Yvon GUISE, Florent GUISE, Gérald BRISSEZ, Yves COLOMBEL

Secrétaire(s) de la séance: Linda BEAUCHAMP

M. le maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal apportant quelques précisions concernant l'adhésion au SIESA des nouvelles communes ainsi que sur le point "cimetière".

M. le maire informe du changement du photocopieur qui ne fonctionnait plus et de la reprise de l'ancien par la Sté Reprotect.

Le contrat actuel comprend la maintenance et l'approvisionnement du papier pour un coût de 187.20€ par trimestre.

Délibérations du conseil:

1. Délibération pour la demande d'adhésion des communes : ROCQUIGNY - BUCQUOY - MEZ EN COUTURE au SIESA (syndicat intercommunal des eaux du Sud Artois).

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote OUI.

Fait et délibéré à VILLERS A FLOS, les jours, mois et an que dessus.

2. Délibération Modifications des compétences de l'intercommunalité du Sud Artois.

Concernant les compétences du C.C.A.S. Attribution nouvelle : la communauté de communes va prendre en charge le paiement de la cotisation SIDS (rappel 27€) par habitant en 2015.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote OUI.

Fait et délibéré à VILLERS AU FLOS, les jours, mois et an que dessus.

3. Délibération pour l'exploitation d'un parc éolien par la SAS FERME EOLIENNE DU LINDIER sur les communes de FAVREUIL - BEUGNATRE.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote.
2 pour, 1 abstention, 3 contre.

Fait et délibéré à VILLERS AU FLOS, les jours, mois et an que dessus.

4. Délibération pour l'exploitation d'un parc EOLIEN par la SAS FERME EOLIENNE DE LA MARTELOTTE sur les communes de VAULX-VRAUCOURT - MORY.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote 2 pour, 1 abstention,
3 contre.

Fait et délibéré à VILLERS AU FLOS, les jours, mois et an que dessus.

5. Délibération pour l'achat d'une cuve et un abri de jardin.

M. le maire expose un projet: l'achat dun abri de jardin pour l'enseignante (Mme Marquez) et récupérer le garage pour entreposer du gasoil pour la tondeuse, l'achat d'une cuve coûte environ 2000 € pour 1000 litres.
Monsieur Carton fait remarquer qu'un abri de jardin prendra de la place dans la cour de l'école.

Le projet demande des devis.

6. Passage de la Sté ENERTRAG sur les chemins communaux.

La Sté ENERTRAG passerait sur le chemin "ZK55" les terres à Capy, chemin communal. La Sté a pour projet de refaire le tronçon appartenant à la commune.
Le Conseil décide d'en débattre autour du plan.

Le maire invite le Conseil Municipal à voter.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote OUI.

7. Point sur les travaux. (subventions)

Les deux subventions accordées sont celles du CCSA pour un montant de 30 000,00€ et la DETR à la Préfecture (20%). reste le Conseil Départemental , qui est en attente, Monsieur le Maire à relancé (mais il faut attendre début 2017.)

8. Signalisation et équipement urbain (choix des options)

Choix de la signalisation urbaine concernant la limitation de vitesse.
3 radars à chaque entrée du village sur la départementale.

Monsieur le Maire propose des catalogues et donne des explications, le conseil en débat. Quant à la fiabilité du solaire, M. le maire attend de plus amples renseignements par rapport au branchement "EDF".
Il faut penser aussi à l'installation à ajouter au prix du matériel.

Questions diverses.

Une vitre est cassée à l'église, une déclaration a été faite.

M. le maire relate ses démarches concernant les véhicules en dépôt sur la voie publique.

M. le maire a fait peindre en jaune la partie où l'on ne doit pas stationner.

M. le maire relate les dispositions prises à l'école en fonction des mesures "attentat", la pose d'une vidéophone et des barrières aux abords de l'école.

Précisions données par Mme Lectez concernant les délibérations qui doivent être reliées au bout de 5 ans.

Monsieur Carton donne connaissance de la demande de M. Brissez de ne pas faire le conseil le lundi.

M. le maire demande à tous les membres présents si le lundi pose problème, aucune objection n'est émise.

Une demande est faite par Mme Lectez si l'on peut avancer l'heure : 19h30 semble correct.

Noël des enfants : le conseil a-t-il des idées ? ou fait-on comme l'année dernière? (jouets de 0 à 12 ans dans l'année) et budget identique (entre 2 et 25 euros)

Date du passage du Père Noël samedi 17 décembre.

Problème du poteau téléphone sur le trottoir face à M. Ronnelle. Lors des travaux de voirie sera posé la question de savoir si l'on peut le déplacer.

La séance est levée à 21h20.